

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2014

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 15 septembre 2014, à la salle Wilson, 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Membres présents :

Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement, président
Christian Larocque, conseiller d'arrondissement
Marcel Labbé
Jean-Pierre Tanguay
François Allard

Sont également présents :

Sophie Cournoyer, agent technique en urbanisme
Stéphane Bernaquez, Chef de division aménagement urbain et sécurité publique
Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment, secrétaire

Membres absents :

Lyne Cardinal
Robert Richer

L'assemblée est ouverte à 19h20.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par François Allard,
appuyé par Christian Larocque

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 25 AOÛT 2014

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 août 2014

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par François Allard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 25 août 2014 soit adopté avec l'ajout au point 4.1 de la mention « ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ » et la correction du titre du point 6.1 pour se lire comme suit : « 2211, chemin du Bord-du-Lac ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 7, rue Saint-Louis – Agrandissement

Mme Carmen Cool, propriétaire, M. Normand Cuerrier, technologue, sont présents afin d'expliquer le projet d'agrandissement et de changement de parement extérieur et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement et le changement du parement extérieur de la résidence au 7, rue Saint-Louis, selon les documents présentés à la demande de permis 3000883961 et avec l'agencement suivant :

- | | |
|-----------------------|--|
| ▪ Brique : | Brooklyn – Boston (tel que l'existant) |
| ▪ Maibec : | Caravane |
| ▪ Portes & fenêtres : | Blanc |
| ▪ Soffite & fascia : | Blanc |
| ▪ Toiture : | Brun 2 tons (tel que l'existant) |

3.2 345, rue Cherrier – Agrandissement

M. Victor Brum, propriétaire, et M. Normand Cuerrier, technologue, sont présents afin d'expliquer le projet d'agrandissement et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Christian Larocque

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement du bâtiment au 345, rue Cherrier, selon l'agencement présenté à la demande de permis 3000883332 et sous réserve de la condition suivante :

Les cinq (5) fenêtres, de la partie supérieure de l'agrandissement, soient travaillées de manière à respecter les séparations des fenêtres inférieures.

- Brique : Vinyle – Maïs
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffite & fascia : Blanc
- Toiture : Eco Marco Métallique – Brun chocolat

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 530-A, rue Cherrier – Rénovations extérieures

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément le remplacement de fenêtres pour le bâtiment au 530-A, rue Cherrier, selon les documents présentés à la demande de permis 3000800082 et avec l'agencement suivant :

- Fenêtres : Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 990, rue Cherrier – Rénovations extérieures

Mme Francesca Sirsly, propriétaire, est présent afin d'expliquer son projet de rénovations extérieures et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Christian Larocque,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément le remplacement de toutes les fenêtres, de 4 portes ainsi que la réfection de la toiture de la résidence au 990, rue Cherrier, selon l'agencement présenté à la demande de permis 3000882662 et sous réserve de la condition suivante :

Les portes doivent comporter une portion avec carrelage et un caisson dans la partie inférieure.

- Portes : Acier – Blanc
- Fenêtres : Aluminium – Blanc (ouverture à battants)
- Toiture : BP Dakota – Noir 2 tons

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 2211, chemin du Bord-du-Lac – Garage détaché

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par François Allard,
appuyé par Christian Larocque

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un garage détaché au 2211, chemin du Bord-du-Lac, selon les documents présentés à la demande de permis 3000869402 et avec l'agencement suivant :

- Revêtement ext. : Déclin de bois (pin) – Gris
- Fenêtres : Blanc
- Porte : Aluminium – Rouge Ferrari
- Portes de garage : Gris (cadre blanc)
- Soffite & fascia : Gris antique
- Toiture : Deux tons – Noir et charcoal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.6 122, rue Doral – Agrandissement

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Christian Larocque

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement du bâtiment au 122, rue Doral, selon les documents présentés à la demande de permis 3000882634 et avec l'agencement suivant :

- Brique : Hanson – Boston
- Fenêtres : Beige
- Soffite & fascia : Beige
- Toiture : IKO – Noir double

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 Projet « Val-des-Bois » – Lotissement

Madame Cournoyer explique la demande.

Il est proposé par François Allard,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. selon le plan cadastral préparé par Alain Croteau, arpenteur-géomètre, en date du 20 mai 2014 (minute 4266), ayant pour effet de créer les lots 5 376 907 à 5 376 958 et 5 525 129 du cadastre du Québec.

QUE le comité consultatif d'urbanisme insiste pour que soit maximisée la préservation des arbres matures sur les terrains à construire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 16 289, boul. Gouin O. – Enseigne sur poteaux

M. Miguel Moniz, Dr Kachra, propriétaire, sont présents afin d'expliquer le projet pour l'installation d'une enseigne et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Marcel Labbé

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'enseigne sur poteaux et éclairée au 16 289, boul. Gouin O., pour le commerce «Château sur le Lac», telle que présentée à la demande de permis 3000882504 sous réserve de la condition suivante :

Un aménagement de fleurs et d'arbustes doit être réalisé sous la structure de l'enseigne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) VARIA

Aucun point au varia.

7) PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 20 octobre 2014.

8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Christian Larocque,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 20h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Stéphane Côté
Président


Pierre Proulx
Secrétaire